

## Arrêté portant réglementation temporaire de la circulation Hent Kastell (VC n° 1)

Le Maire de CLOHARS-FOUESNANT,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée et complétée par la loi n° 82-263 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986, relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L. 22122 1<sup>er</sup> alinéa, L. 2213-1 et L.2213-2 2<sup>o</sup> alinéa,

Vu le Code de la Route et notamment son article R 225,

Vu l'arrêté Interministériel-Livre I sur la signalisation du 15 juillet 1974,

Considérant qu'en raison de travaux de busage et curage de fossé, il convient de réglementer la circulation Hent Kastell (voie communale n° 1).

### ARRETE:

Article 1 : Du mercredi 19 juin 2024 à 8h00 jusqu'à la fin du chantier (durée estimée 3 jours), la circulation sera interdite l-lent Kastell (VC n° 1) de Brominou à Pont Coulouffant.

La circulation sera déviée par la RD If 134 (route de la chapelle et rue de Bodinio) puis par l'allée Vibert (VC n° 1 I), la RD 11<sup>045</sup>, la route de Clohars-Fouesnant et Hent Kastell (plan joint). Cet itinéraire de déviation sera valable dans les 2 sens de circulation.

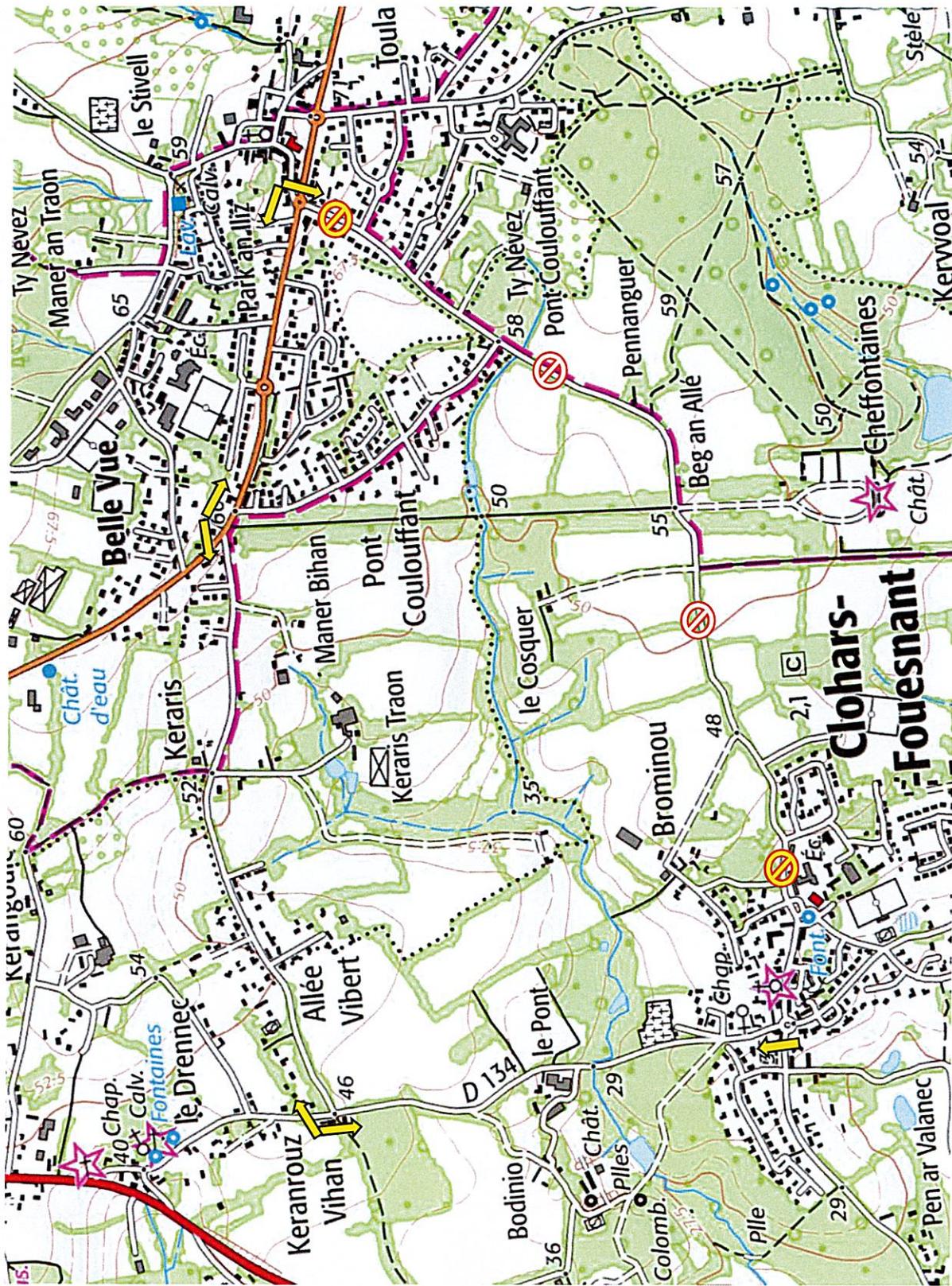
Article 2 : Les mesures édictées ci-dessus seront matérialisées par une signalisation réglementaire mise en place par l'entreprise Caradec TP.

Article 3 : - M. Le Maire de CLOHARS-FOUESNANT, M. le Maire de Pleuven, M. le président du Conseil Départemental,

- M. Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de FOUESNANT, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clohars-Fouesnant, le 12 juin 2024

<p>Pour Le Président du Conseil Départemental du Finistère et par délégation</p> <p> CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE LES PAYS DE CORNOUAILLE antenne.quimper-secretariat@finistere.fr 16 rue Anne Robert Jacques Turgot 29196 QUIMPER cedex</p>	<p>Le Maire de Pleuven, David DEL NERO</p> <p> </p>	<p>Le Maire de Clohars-Fouesnant, Michel LAHUEC</p> <p> </p>
--	---	--



↑ Panneau déviation

⊘ Panneau route barrée

⊘ Panneau route barrée à 700m